

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DU PLAN
DIRECTION DE LA PREVISION
ET DE LA STATISTIQUE

**ENQUETE SENEGALAISE
AUPRES DES MENAGES
1992 - 93**

P H A S E

T E S T

CARNET DE COMPTES

REMIS DANS LE MENAGE DE

A

NOM DE L'ENQUETEUR

MADAME, MADEMOISELLE, MONSIEUR

Pour les besoins de l'Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM), ce carnet vous est remis. Vous êtes prié d'y inscrire vos achats et dépenses pour le ménage au cours des prochains jours.

Les renseignements que vous y inscrirez seront utiles pour mesurer la consommation des ménages au Sénégal. Pour éviter des oublis, écrivez ou faites écrire dans ce carnet le plus tôt possible toutes les dépenses que vous effectuez. Le contenu de ce carnet restera confidentiel et ne pourra être consulté que par un agent de la Direction de la Prévision et de la Statistique.

Vous commencerez à remplir ce carnet dès maintenant, et ce, jusqu'au . NE VOUS SEPARÉZ JAMAIS DE CE CARNET.

QUE FAUT-IL INSCRIRE DANS CE CARNET ?

Seront consignées dans ce carnet :

- A) Toutes les sorties d'argent pour les Biens, Produits et Services pour votre consommation ou pour la consommation des membres de votre ménage, que vous ayez ou non réglé la totalité des montants correspondants. Il s'agit donc des dépenses de consommation, réalisées par vous-même ou pour lesquelles vous avez commissionné une tierce personne (enfant, boy, voisin).

VOICI QUELQUES EXEMPLES TYPES DE SORTIES D'ARGENT POUR BIENS OU SERVICES

A.1) Les dépenses du marché quotidien :

Faites l'inventaire de vos provisions (poissons, viandes, légumes, condiments, riz, charbon, huile et divers) que vous achetez pour la préparation des repas de la journée.

A.2) Les autres dépenses fréquentes de consommation :

Inscrivez vos achats de thé, de sucre, de café, de lait, de pain, de kola, de cigaretttes, de boissons, de repas pris dans un restaurant et de tout autre produit de consommation.

A.3) Les dépenses occasionnelles de consommation :

Mentionnez-y toutes vos dépenses d'habillement, de médicaments, de fournitures, d'articles ménagers, de meubles faites pendant la période sus-indiquée.

A.4) Les services payés :

Déclarez vos dépenses faites pour réparer un meuble, un appareil électroménager, etc., ou pour votre transport, vos loisirs (billets au stade ou au cinéma etc.), ou tout autre service pour le compte du ménage.

A. 5) N'oubliez pas les autres dépenses moins fréquentes :

Par exemple le paiement de votre facture d'électricité, d'eau, de téléphone, de téléx, de fax.

- B) Les salaires, avances sur salaire ou autres dépenses que vous faites pour le personnel domestique du ménage (boy, bonne, chauffeur, gardien, etc.).

- C) Les cadeaux, dons et aides offerts en espèces ou les achats de cadeaux pour des personnes qui ne font pas partie du ménage.

N'INSCRIVEZ PAS dans ce carnet les dépenses liées à l'exercice d'une activité professionnelle ou à une exploitation agricole.

